

COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS



Nombre de conseillers élus	15	Conseillers absents	1
Conseillers en fonction	14	Pouvoirs	1
Conseillers présents	13	<i>Convocation du 24/06/2015</i>	

Présents : BINTZ Bruno, MICHEL Claudine, SCHMITT Joël, JAYER Gérard, CORNELIUS Laurence, FORMERY Jean-Jacques, DORR Marguerite, WAHL André, BADERA Jérémy, MULLER Nadine, DIENER Guy, CAPLAIN Eugène, MICHEL Vivianne.

Absents excusés : QUODBACH Sandrine (procuration à M. BADERA)

Absents : ./.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015
Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.

DCM n°30/2015 : Ligne de trésorerie « commune » de 100 000 €

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie a été faite auprès de la *Caisse Fédérale de Crédit Mutuel* ainsi qu'au *Crédit Agricole de Lorraine*. La ligne de Trésorerie sera destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel des disponibilités afin de régler les factures dans l'attente du versement effectif des subventions accordées et notifiées pour les travaux de construction de la zone de loisirs pour adolescents.

Proposition CREDIT MUTUEL	Proposition CREDIT AGRICOLE
* montant autorisé : 100 000,00 €	* montant autorisé : 100 000,00 €
* durée : 1 an à compter de juillet 2015, échéance fin juin 2016	* durée : 1 an à compter de juillet 2015
* taux : euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,40 point (l'euribor moyen mensuel de MAI ; - 0.06 %) soit un taux de 1,340 %	* taux : euribor 3 mois journalier + marge de 1,850 point (l'euribor 3 mois jour : - 0.014 %) soit un taux de 1,836 %
* intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.	* intérêts / agios : échelle d'intérêts pour chaque mois du trimestre écoulé, facturation en débit d'office
* commission : commission d'engagement de 0,15 % du montant autorisé, soit 150 € payables à la signature du contrat	* commission / frais : 0,20 % du montant autorisé avec montant minimum 500 €
* commission de non utilisation : 0,25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts	* commission de non utilisation : ./.
La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessous	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **CHOISI** la proposition de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à **100 000 €** et à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières et générales du contrat.

VOTES :

Pour : 14 (dont une procuration)
Contre : 0
Abstentions : 0 A l'unanimité

Fait et délibéré le 09 juillet 2015

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme
Le maire, Bruno BINTZ



COMMUNE DE FRANCALTROFFDépartement de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers absents	1
Conseillers en fonction	14	Pouvoirs	1
Conseillers présents	13	<i>Convocation du 24/06/2015</i>	

Présents : BINTZ Bruno, MICHEL Claudine, SCHMITT Joël, JAYER Gérard, CORNELIUS Laurence, FORMERY Jean-Jacques, DORR Marguerite, WAHL André, BADERA Jérémy, MULLER Nadine, DIENER Guy, CAPLAIN Eugène, MICHEL Vivianne.

Absents excusés : QUODBACH Sandrine (procuration à M. BADERA)

Absents : ./.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.

DCM n°31/2015 : Décision modificative n°01/2015 : budget annexe « lotissement »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la commune doit régler le solde du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la viabilisation du lotissement « les Vergers » d'un montant de 733,52 € TTC. Or cette somme n'avait pas été prévu au budget primitif « lotissement » 2015.

Afin de pouvoir régler cette somme, la décision modificative n°01/2015 (budget lotissement) ci-dessous s'avère nécessaire :

IMPU-TATION	Sec	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
			CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT
66-6615	Fct	Intérêts des comptes courants et dépôts	5 000	- 800	4 200			
011-6045	Fct	Achats d'études, prestations de services	0	+ 800	800			
043-608	Fct	Frais accessoires terrain en cours	5 000	- 800	4 200			
043-796	Fct	Transfert de charges financières				5 000	- 800	4 200
040-3354	Inv	Travaux en cours – études et prestat.	6 797	+ 800	7 597			
040-33586	inv	Travaux en cours – frais financiers	21 235	- 800	20 435			
		TOTAUX	38 032	-800	37 232	5000	- 800	4 200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier le budget primitif 2015 du lotissement conformément à la décision modificative n°01/2015.

VOTES :

Pour : 14 (dont une procuration)
Contre : 0
Abstentions : 0

A l'unanimité

Fait et délibéré le 09 juillet 2015
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme
Le maire, Bruno BINTZ



